QUE FAIRE EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL ?

FOOT ANIMATION

FICHE RÉCAPITULATIVE

ARRÊTÉ MUNICIPAL – INTERDICTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN

Objectif : permettre au maximum de jeunes footballeurs de jouer le week-end malgré la fermeture d'un terrain.

1. Transmission obligatoire de l'arrêté municipal

Lorsqu'un club reçoit un arrêté municipal interdisant l'utilisation de son terrain, il doit impérativement :

- Transmettre l'arrêté au District afin de l'informer officiellement de la situation.
- Mettre en copie tous les clubs visiteurs concernés par les rencontres du week-end, afin que chaque équipe soit informée dans les meilleurs délais.

La communication doit être effectuée dès réception de l'arrêté, sans attendre le jour des rencontres.

2. Recherche d'une solution pour les plateaux et rencontres de jeunes

Pour les catégories suivantes :

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-U13

Le club recevant concerné par un arrêté municipal doit prendre contact avec les clubs visiteurs afin d'étudier la possibilité d'une inversion de terrain.

Cette démarche doit être engagée rapidement et en concertation avec les clubs concernés, afin de rechercher une solution permettant de maintenir les rencontres.

U13 Accession : hors de cette procédure spécifique.

À RETENIR
Ce n'est pas au District Grand Vaucluse de trouver la solution de repli.

3. Pourquoi privilégier l'inversion ?

L'objectif est de permettre aux enfants de pratiquer leur sport le week-end, malgré l'indisponibilité du terrain initialement prévu. Lorsque cela est possible, l'inversion permet de maintenir les rencontres en accueillant les équipes sur un terrain disponible, sous réserve de l'accord des clubs concernés et du respect des procédures applicables.

4. Les réflexes à adopter

- ☑ Informer le District dès réception de l'arrêté municipal.
- ☑ Mettre en copie tous les clubs visiteurs concernés par les rencontres du week-end.
- ☑ Contacter rapidement les clubs visiteurs pour les plateaux U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13.
- ☑ Rechercher prioritairement une inversion lorsque les conditions le permettent.
- ☑ Informer le District de la solution envisagée et respecter les modalités de validation applicables.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE FOOTBALL DES JEUNES !

L'anticipation, la communication et la coopération entre les clubs sont essentielles pour limiter les annulations et permettre à un maximum d'enfants de jouer chaque week-end.